

COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2024-004

Séance du 29 AVRIL 2024 à 19h

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mr BEIGNIER Jean-Pierre, Mme RYSER Maryse, Mrs CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, DURAFOUR Vincent., Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, Mrs LESCHUITTA, Pascal MAURON Daniel, Mmes PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

Absente : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Maryse RYSER.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Plan Communal de Sauvegarde – état d'avancement
- Projet de city stade – état d'avancement
- Programme de piégeage du frelon asiatique – convention de partenariat avec le GDS de l'Ain et désignation d'un référent communal
- Travaux par les services techniques – état d'avancement – programmation
- Tenue du bureau de vote des élections européennes le 9 juin 2024.
- Informations diverses :
 - . Pouvoir de police en matière de publicité extérieure
 - . Formation IFTES : DAE – gestes qui sauvent prévue le mardi 9 juillet 2024.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – ETAT D'AVANCEMENT :

Madame Martine BRISSET, 1^{ère} adjointe, informe que Madame la Sous-Préfète a récemment rappelé que la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et son décret d'application du 20 juin 2022, ont notamment révisé le champ d'application des plans communaux (PCS). Ces textes élargissent la liste des communes soumises à l'obligation d'établissement d'un PCS en y intégrant désormais les communes concernées par le risque sismique modéré et moyen.

La commune de Béard-Géovreissiat présentant des risques, notamment sismiques, est donc dans l'obligation d'élaborer son PCS et ce, avant la fin de l'été 2024. Madame BRISSET rappelle l'élaboration en cours du PCS communal et propose d'examiner son état d'avancement en vue de le transmettre pour avis à la Sous-Préfecture avant le 15 mai 2024, pour un vote en conseil municipal en juin ou juillet prochain. Elle présente le projet et indique que tout est aléatoire, mais qu'il convient de lister les risques connus, les modalités d'activation du PCS et de confirmer la composition des équipes de terrain.

Le Conseil Municipal prend acte des dates et de l'urgence d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde avant l'été prochain. Il liste les risques connus suivants : météorologie exceptionnelle (tempêtes, canicules, orages, inondations...), feux de forêt, risques sismiques, risques technologiques (industriels, pollution, transport de matières dangereuses...) et confirme la composition des équipes :

- . Directeur des opérations de secours : le Maire, Laurent COMTET, adjointe Martine BRISSET.
- . Coordination des moyens et des actions : Pascal LESCHUITTA, titulaire, Didier ZANARDI et Christian CHAMBARD, suppléants.
- . Equipes de terrain :
 - Responsable alerte : Didier ZANARDI, suppléant Daniel MAURON
 - Responsable soutien : Isabelle PERRET, suppléante Katie TIMOTEO
 - Responsable logistique : Vincent DURAFOUR, suppléante Béatrice JUILLARD
 - Responsable secrétariat : Nadine ROUGNON-GLASSON, suppléante Maryse RYSER.
- . Organisation de l'alerte par envoi de sms, mails, pied de sirène et Panneau Pocket.

Le territoire communal est divisé en huit quartiers avec une personne relais pour chacun de ces quartiers :

- Haut du village, à partir de la Mairie jusqu'au bout de la Route de Pire : Jean-Pierre BEIGNIER.
- Sous Les Rinches, Sur Curtil, Pré Vaguet, Route de Géovreissiat à partir de la Rue du Pallatée : Christian CHAMBARD.
- Les Coteaux, Les Fresnes, Les Pommiers, Les Chênes, Senand, Belle Pièce, Route de Géovreissiat de la Rue du Pallatée jusqu'à la Rue de Béard : Isabelle PERRET.

- Rue de Béard, Logna (Impasse et Domaine), Impasse des Prés, En Clay, La Croix Chalon : Martine BRISSET.
- Clos et Impasse Saint Germain, Champ Broux Champ Millet : Vincent DURAFOUR.
- Rue de La Croix, Pallatée, Charmilles, Sapins, Tilleuls, Marronniers : Pascal LESCHUITTA et Maryse RYSER.
- Rue de Béard (depuis Impasse Saint Germain), Mésanges, Rue du Four, Ponfiat, Champ Biolay, Grands Champs : Didier ZANARDI et Marie-Agnès GREMAUD.
- ZA En Faurianne : à préciser.

Le Conseil Municipal valide le contenu des annexes, les lieux d'accueil, le recensement des moyens. Il autorise le Maire à transmettre ce projet, pour avis, à la Préfecture.

2024-2904-001 – REALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS - APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT :

Monsieur le Maire rappelle le vote d'une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 75 000 € TTC pour la réalisation d'un terrain multisports en lieu et place du terrain de jeux route de Géovreissiat.

Il informe que 3 entreprises spécialisées ont été rencontrées pour la réalisation de ce projet. Celui présenté par Agorespace est très complet et l'équipement réalisé il y a une quinzaine d'années à Nurieux-Volognat a très bien vieilli. Toutefois son coût de 93 001 € TTC reste élevé, même après négociation. Le projet présenté par AMC Diffusion pour un montant de 70 254 € TTC correspond moins aux attentes. Le choix s'orienterait en faveur de la proposition de la société JSM d'un coût prévisionnel avant négociation de 67 374 € TTC, pour un équipement en structure acier galvanisé, compris thermolaquage, avec habillage en lames plastique recyclé, gazon synthétique de 23mm d'épaisseur de fabrication française, offrant des poteaux multifonctions, 2 baskets intérieurs, 1 filet de volley et des palissades latérales de hauteur 1 m, équipé d'un pare ballons de 5 m de haut sur le pourtour du terrain. Cette installation serait complétée d'une piste d'athlétisme de 2 couloirs, peinte et de sa raquette arrière. Monsieur COMTET présente le descriptif et les plans du projet JSM.

Il convient d'ajouter la réalisation d'une plateforme en enrobé « piétonnier » pour un coût estimé à 21 550 € TTC par l'entreprise Terrassement et Aménagements Petiot Stéphane.

Ce projet peut être subventionné par l'Agence Nationale du Sport et l'Etat au titre de la DETR 2024.

Monsieur MAURON demande si un aménagement des abords est prévu pour séparer le site avec le parking. Il est précisé que l'emprise foncière de l'équipement sera supérieure à l'ancien city stade, le stationnement sera donc réduit. Les abords seront aménagés après l'installation du terrain multisports.

Le Conseil Municipal valide le projet de création d'un équipement sportif de proximité au village de Géovreissiat par la réalisation d'un terrain multisports permettant la pratique d'activités sportives destinée en priorité aux scolaires de l'école primaire communale et accessible au grand public.

Il approuve le projet établi par la société JMS estimé à 56 145,08 € HT, auquel il convient d'ajouter le coût de réalisation d'une plateforme en enrobé au niveau de l'emprise foncière de l'équipement sportif estimée à 17 958,40 € HT, soit un montant total de 74 103,48 € HT et 88 925 € TTC.

Il approuve le plan de financement suivant :

. Agence Nationale du Sport équipement sportif de proximité 50 % :	37 051,74 €
. Etat : 30 % au titre de la DETR 2024 :	22 231,04 €
. Autofinancement Commune (solde) :	14 820,70 €.

Il autorise la signature d'une convention relative à l'utilisation et à l'animation de l'équipement sportif de proximité avec la direction de l'Ecole des Cascades de Béard-Géovreissiat.

Le Conseil Municipal précise que les crédits budgétaires affectés à cette opération au budget 2024 seront ajustés en fonction de l'attribution des subventions.

2024-2904-002 – REALISATION D'UN PARKING AU VILLAGE - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT :

Monsieur le Maire informe que suite à sa rencontre du 13 février avec la Région, il semblerait que la demande de subvention déposée au titre de l'aménagement du territoire « bonus ruralité » ne puisse être retenue. Face à cette incertitude, il souhaite que la commune sollicite le soutien complémentaire de l'état pour ce projet nécessaire à la sécurité et facilitant l'accessibilité au cimetière communal, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal prend acte de l'incertitude du soutien financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation d'un parking au village de Géovreissiat et décide de solliciter un financement complémentaire auprès de l'Etat.

PROGRAMME DE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DES FONDATRICES DU FRELON ASIATIQUE :

Monsieur le Maire informe du programme de piégeage de printemps des fondatrices frelon asiatique mis en place en partenariat avec la section apicole du Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain en lien avec Haut-Bugey Agglomération.

Le Frelon Asiatique, originaire d'Asie, est arrivé en France en 2004 où il n'a pas de prédateur naturel. De ce fait et grâce à ses bonnes facultés d'adaptation, il prospère dans nos écosystèmes. Or sa présence engendre 3 enjeux majeurs :

Un enjeu apicole : le frelon asiatique est un prédateur d'abeilles, impactant ainsi les activités apicoles (amatrice ou professionnelle) ainsi que le pouvoir pollinisateur ;

Un enjeu sociétal : comme pour son cousin européen, les piqûres de frelon asiatique peuvent être dangereuses pour l'homme, notamment en cas d'allergie ;

Un enjeu environnemental : le frelon asiatique est un prédateur de nombreuses espèces locales d'insectes, entraînant une perturbation de la biodiversité et des écosystèmes locaux.

Face à ces enjeux, Haut-Bugey Agglomération accompagne la lutte contre le développement du frelon asiatique, au travers, notamment, du soutien financier du GDS de l'Ain, structure organisatrice de la destruction des nids à l'échelle départementale. Le GDS de l'Ain et le Département ont informé les acteurs soutenant la lutte de l'ouverture, dès 2024, d'un programme de piégeage de printemps des fondatrices frelon asiatique. En effet, malgré l'intense activité de lutte appliquée au niveau des nids, le nombre de destruction s'accroît chaque année de manière exponentielle et le piégeage des fondatrices au printemps semble constituer l'un des moyens de lutte complémentaire validé par la communauté d'acteurs.

Les collectivités ont été sollicitées pour accompagner le GDS de l'Ain dans le déploiement de ces pièges au niveau des sites les plus pertinents. Sur la base des données disponibles sur la plateforme de signalement, le GDS de l'Ain a informé la commune qu'elle était concernée. Dans le cadre du plan de lutte, le GDS de l'Ain et le Département de l'Ain ont proposé à la commune de recevoir gratuitement des pièges de fondatrices dès la campagne de printemps 2024 qui a débuté le 15 mars. Les pièges seront enlevés au 15 mai, puis stockés. Le cas échéant, ils pourront être re-disposés l'année suivante.

Monsieur le Maire informe qu'afin de lutter contre cette espèce face aux risques énoncés ci-avant et en raison de l'urgence d'intervention, il a, dès le 10 avril, et dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée, signé la convention de partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain.

Il propose de nommer Monsieur Didier ZANARDI référent communal. Son rôle sera, selon le protocole fourni, de :

- . Coordonner l'action de piégeage de la commune
- . S'entourer de l'aide nécessaire : salariés de la commune, habitants, apiculteurs...
- . Décider des emplacements des pièges.
- . D'organiser le suivi des pièges et le renouvellement des appâts hebdomadaires.
- . De mettre en place les relevés et les communiquer au GDS01 via l'application. La remontée des données de piégeage est essentielle afin de pouvoir juger du travail accompli et d'y corrélérer la baisse espérée du nombre de nids sur plusieurs années.

Monsieur ZANARDI présente le frelon européen et le frelon asiatique, afin de bien faire la différence entre les deux espèces.

Le Conseil Municipal prend acte de cette action nécessaire. Il approuve la nomination de Monsieur Didier ZANARDI, référent communal.

POINTS SUR LES TRAVAUX A REALISER PAR LES SERVICES TECHNIQUES :

Le Conseil Municipal prend acte des travaux réalisés depuis janvier 2024 par les services techniques communaux, en cours ou programmés pour l'année :

Réalisés :

- . Réaménagement du local des archives de la mairie.
- . Clôture de l'arrière du restaurant scolaire.
- . Eglise : travaux d'électricité - mise à la terre.
- . Four de Géovreissiat : lasure porte, du volet et bandeau de toit.
- . Parking mairie : mise à la terre pour le coffret électrique.
- . Stèle de la Croix Chalon : mise en valeur le monument par l'utilisation des anciennes bornes du monument aux morts, mise en place de bordures et gravier.
- . Réalisation d'un massif en pierre place des Tilleuls.
- . Réalisation et mise en place de 66 potelets pour le cheminement de l'école : Fourniture de poteaux de 2,50 m à recouper et bandes rétroréfléchissantes à placer. Réalisation des trous (carottage du goudron, tarière pour gravier), mise en place et scellement des potelets.

. Pour mémoire ZA en Faurianne : Entretien annuel des avaloirs du terre-plein : intervention avec AGD + séparateurs hydrocarbures.

. Panneaux installés et déplacés : Impasse des Prés, vers coussin berlinois Rte de Géovreissiat, panneaux 30 rue de Béard, panneau 50 Rappel à la Croix Chalon. A prévoir : radar pédagogique rue de Béard (Logna).

Pour information : Un arrêté de circulation sera pris prochainement pour limiter la totalité de la rue de La Croix à 30 km/h ainsi que la Rue de Béard depuis le ralentisseur Grands Champs jusqu'au ralentisseur (parking ex cabine téléphonique).

Travaux à réaliser en plus de l'entretien courant, dont la tonte :

. Préparation des massifs pour le fleurissement : mi-mai.

. Installation de la cuve de récupération d'eau de pluie au local route de Géovreissiat : réalisation d'une dalle support : mi-mai 2024.

. Lavoir Géovreissiat : Installation d'une plaque de protection sur le bas de la porte contre le ruissellement d'eau de pluie + lasure : fin mai 2024.

. Cheminement piéton Pallatée-Logna : Mise en place des barrières (chicane côté Pallatée) janvier 2024. Réalisation de l'allée (terrassement, mise en place géotextile et gravier 0/17 + compactage) : juin 2024.

. 2 arbres à couper rue de Béard derrière les barrières : avant l'été.

. Installation d'une barrière dans la descente du Pallatée sur 27 ml : après la pose des bordures par l'entreprise Petiot : juillet/août 2024.

. Ralentissement route de Pire : pose de bordures et signalétique : reporté septembre 2024.

. Salle polyvalente : reprise de la frissette (extérieur au-dessus porte d'entrée) : automne 2024.

. Four de Béard : élagage des branches d'arbres au-dessus de la toiture et démoussage : automne 2024.

Monsieur LESCHUITTA informe de la gêne provoquée par les arbres de la propriété MOROSI rue de la Croix et des morceaux de branches qui tombent sur la chaussée. Monsieur le Maire appellera la propriétaire pour demander un élagage et un entretien en bordure de la voie publique.

ÉLECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024 COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE :

Deux membres du bureau au moins doivent être présents pendant tout le cours des opérations électorales.

Les membres du bureau de vote ont pour mission de veiller au bon déroulement des opérations électorales, en accompagnant les électeurs dans l'accomplissement du vote, en surveillant les opérations électorales, en informant la préfecture, en établissant et transmettant les résultats.

Les assesseurs sont chargés de vérifier l'identité des électeurs, de contrôler les émargements et l'apposition sur la carte électorale d'un timbre portant la date du scrutin.

Le bureau de vote sera présidé par le Maire. Le secrétaire est désigné par le président ; il est chargé d'établir le procès-verbal des opérations de vote à l'issue du scrutin.

Le bureau de vote du 9 juin 2024 est désigné comme suit :

. de 7h45 à la fin des opérations :	Président :	COMTET Laurent
	Secrétaire :	BRISSET Martine
. de 7h45 à 11h45 :	Assesseur 1 :	CORTINOVIS Damien
	Assesseur 2 :	BEIGNIER Jean-Pierre
	Assesseur 3 :	LESCHUITTA Pascal
. de 11h45 à 15h45 :	Assesseur 4 :	MAURON Daniel
	Assesseur 5 :	CHAMBARD Christian
	Assesseur 6 :	ZANARDI Didier
. de 15h45 à la fin des opération :	Assesseur 7 :	RYSER Maryse
	Assesseur 8 :	GREMAUD Marie-Agnès
	Assesseur 9 :	JUILLARD Béatrice.

INFORMATIONS DIVERSES :

2024-2904-003 – POUVOIR DE POLICE EN MATIERE DE PUBLICITE EXTERIEURE - AVIS POUR UNE OPPOSITION AU TRANSFERT :

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'au 31 décembre 2023, les compétences en matière de police de la publicité extérieure étaient partagées entre le préfet et le maire : ces compétences relevaient du préfet, sauf lorsque la commune était couverte par un règlement local de publicité (RLP).

Pour renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, la loi Climat et Résilience a prévu la décentralisation de la police de la publicité à compter du 1er janvier 2024. Afin de permettre l'exercice du pouvoir de police de la publicité sur le territoire à l'échelle intercommunale, l'article 17 de la loi Climat et Résilience a prévu le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité, ce qui comprend les contrôles ainsi que l'instruction des déclarations et autorisations préalables, du maire au président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU).

Les maires disposent toutefois de la possibilité de s'opposer à ce transfert dans des conditions exposées au III de l'article L.5211-9-2 du CGCT et au III de l'article 17 de la Loi Climat et Résilience. Le président de l'EPCI a également la possibilité de renoncer au transfert à condition qu'un ou plusieurs maires des communes concernées se soient opposés au transfert.

Monsieur COMTET informe que c'est dans ce sens que le Président de Haut-Bugey Agglomération a indiqué qu'il renoncerait à ce transfert dans le délai de 6 mois à compter de la première notification d'opposition au transfert ses pouvoirs de police en matière de publicité de la part d'un maire.

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite s'opposer à ce transfert mais il sollicite en amont l'avis de son Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la décentralisation de la police de la publicité à compter du 1er janvier 2024. Compte tenu de la gestion de proximité qu'induit cette prérogative, il émet un avis favorable pour une opposition à ce transfert et conserver cette compétence en mairie.

Formation des Elus IFTES :

Monsieur le Maire rappelle la proposition d'une journée de formation DAE – sensibilisation aux gestes qui sauvent, financée dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF des élus) et ouverte aux agents communaux et aux enseignants de notre école. Les 3 enseignants de l'Ecole des Cascades participeront ainsi qu'Elodie et Sandra.

Cette journée pédagogique se tiendra en mairie le mardi 9 juillet prochain, selon le souhait des enseignants. Pour l'organisation de cette formation, il convient aux 7 élus inscrits de valider leur demande d'inscription ainsi que leur identité numérique.

Divers :

. Madame RYSER informe qu'elle participera à une formation proposée par l'AMF 01 « Prévenir et gérer les situations difficiles » le mercredi 15 mai 2024 à Ambérieu en Bugey.

. Fleurissement : Madame GREMAUD informe qu'elle a transmis la commande de plants pour le fleurissement aux Serres du Baderand pour un montant de 1 301 € TTC. Les plantations sont prévues à partir de mi-mai.

. Monsieur COMTET informe qu'il a contacté le dirigeant d'Hydraunos pour une prochaine visite de l'ancienne papèterie.

Prochain Conseil Municipal : lundi 27 mai 2024 à 19h.

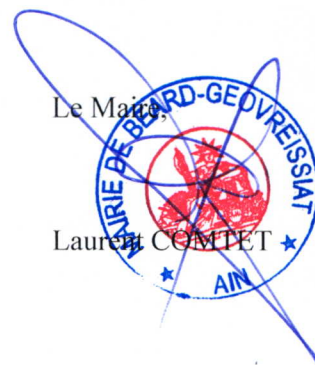
L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h40.

La Secrétaire de Séance,

Maryse RYSER



ARRETÉ le **27 MAI 2024**



Le Maire,

Laurent COMTET